

B.E.P.

BEP Ancienne Règlementation

HISTOIRE ou GEOGRAPHIE

SESSION 2011

*L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.
Il sera tenu compte de l'expression et de l'orthographe.*

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de centre.

BEP – Secteur industriel et secteur tertiaire			
SUJET	Session 2011	Durée : 1H	Coeff 1 Industriel. 2 Tertiaire
Épreuve : HISTOIRE ou GÉOGRAPHIE		Code : 0611HGM1	Page 1 sur 5

-SUJET-

LES POUVOIRS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE EN FRANCE DEPUIS 1958.

Document 1 : Extraits de la constitution de la Ve République (1958, modifiée en 1962 et 2000).

Article 5

Le Président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités.

Article 6

Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct.

Article 8

Le Président de la République nomme le Premier Ministre. Il met fin à ses fonctions sur la présentation par celui-ci de la démission du Gouvernement. Sur la proposition du Premier Ministre, il nomme les autres membres du Gouvernement et met fin à leurs fonctions.

Article 9

Le Président de la République préside le Conseil des ministres.

Article 11

Le Président de la République peut soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics.

Article 12

Le Président de la République peut, après consultation du Premier Ministre et des Présidents des deux assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée Nationale.

Article 16

Lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacés d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le Président de la République prend les mesures exigées par ces circonstances, après consultation officielle du Premier ministre, des Présidents des assemblées ainsi que du Conseil constitutionnel.

Article 20

Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation.

Article 21

Le Premier Ministre dirige l'action du Gouvernement.

BEP – Secteur industriel et secteur tertiaire			
SUJET	Session 2011	Durée : 1H	Coeff 1 Industriel. 2 Tertiaire
Épreuve : HISTOIRE ou GÉOGRAPHIE		Code : 0611HGM1	Page 2 sur 5

Document 2 : Message de François Mitterrand au Parlement, le 8 avril 1986, après les élections législatives de mars 1986.

Depuis 1958 et jusqu'à ce jour, le Président de la République a pu remplir sa mission en s'appuyant sur une majorité et un gouvernement qui se réclamaient des mêmes options que lui. Toute autre, nul ne l'ignore, est la situation issue des dernières élections législatives.

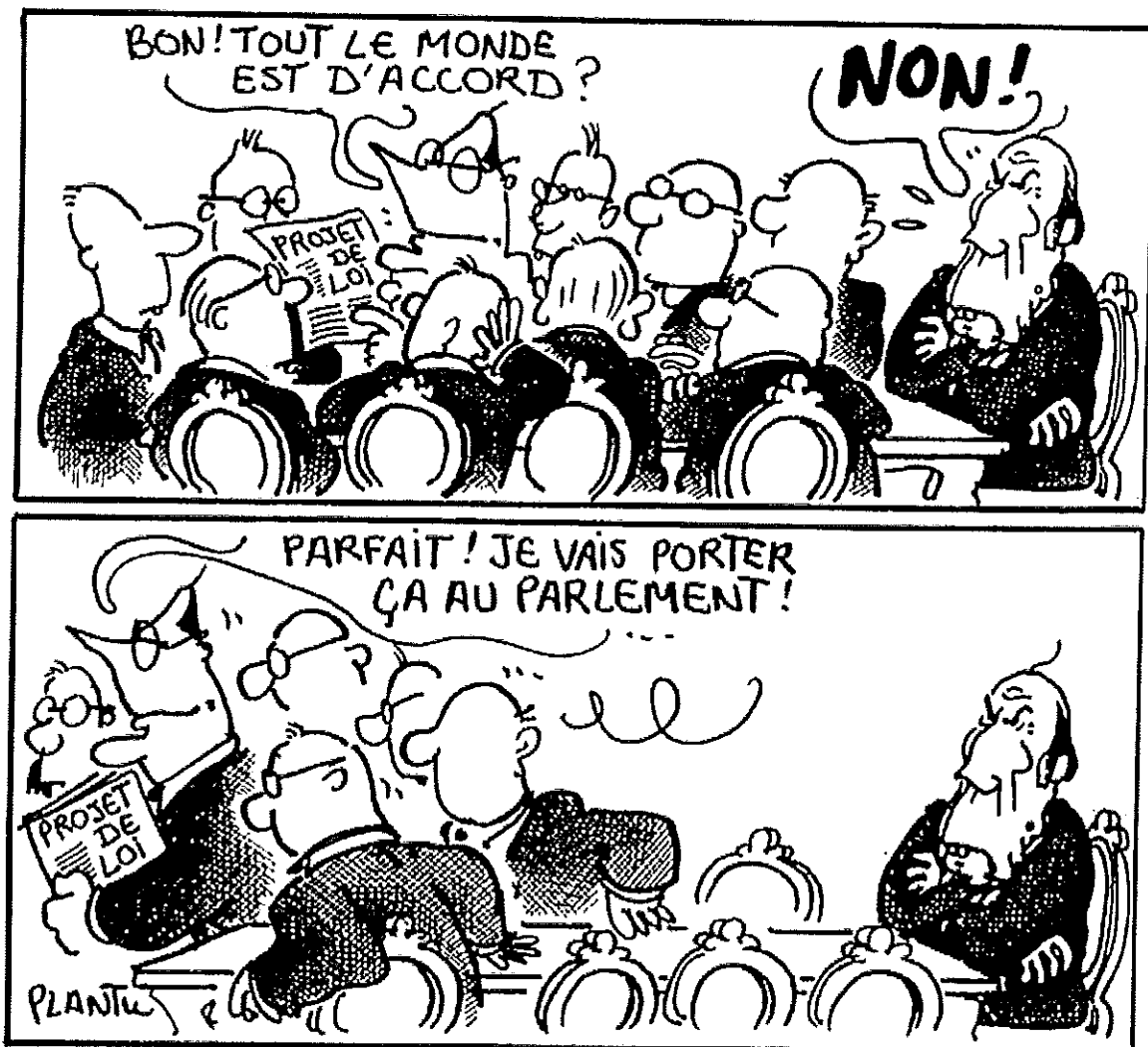
Pour la première fois la majorité parlementaire relève de tendances politiques différentes de celles qui s'étaient rassemblées lors de l'élection présidentielle, ce que la composition du gouvernement exprime, comme il se doit.

Devant un tel état de choses, qu'ils ont pourtant voulu, beaucoup de nos concitoyens se posent la question de savoir comment fonctionneront les pouvoirs publics. À cette question, je ne connais qu'une réponse, la seule possible, la seule raisonnable, la seule conforme aux intérêts de la nation : la Constitution, rien que la Constitution, toute la Constitution.

BEP – Secteur industriel et secteur tertiaire			
SUJET	Session 2011	Durée : 1H	Coeff 1 Industriel. 2 Tertiaire
Épreuve : HISTOIRE ou GÉOGRAPHIE		Code : 0611HGM1	Page 3 sur 5

Document 3 : La première cohabitation (1986-1988), vue par un dessinateur.

François Mitterrand, Président de la République de 1981 à 1988, puis de 1988 à 1995, nommé Jacques Chirac Premier Ministre après les élections législatives de mars 1986.



Source : Une du journal *Le Monde*, 20/11/1986

BEP – Secteur industriel et secteur tertiaire			
SUJET	Session 2011	Durée : 1H	Coeff 1 Industriel. 2 Tertiaire
Épreuve : HISTOIRE ou GÉOGRAPHIE		Code : 0611HGM1	Page 4 sur 5

QUESTIONS

Document 1 :

- 1) Relevez trois pouvoirs que ces articles de la Constitution donnent au Président de la République. 3 points

Document 2 :

- 2) Expliquez quelle situation politique nouvelle est créée par les résultats des élections législatives de 1986. 3 points

- 3) Quel nom donne-t-on à cette situation ? 1 point

Document 3 :

- 4) Recopiez et complétez le tableau joint. Identifiez les deux personnages représentant :
- le Président de la République,
- le Premier Ministre.

Justifiez votre réponse.

Propos tenus	Fonction du personnage	Justification de la réponse
- « Bon ! Tout le monde est d'accord ? » - « Parfait ! Je vais porter ça au Parlement ! »	-	-
- « Non ! »	-	-

2 points

Document 3 :

- 5) Quelle image le dessinateur veut-il donner des rapports entre le Président de la République et son Premier Ministre ? Justifiez votre réponse par une analyse précise de ce dessin de presse. 3 points

Documents 1,2 et 3 :

- 6) En quoi cette situation nouvelle peut-elle contribuer à limiter les pouvoirs du Président de la République ? 2 points

Documents 1, 2 et 3 :

- 7) Dans un développement d'une quinzaine de lignes, en vous aidant de l'ensemble des documents et en faisant appel à vos connaissances, vous montrerez, à partir d'exemples tirés de la vie politique en France depuis 1958, l'importance et les limites des pouvoirs présidentiels dans le fonctionnement de la Ve République. 6 points

BEP – Secteur industriel et secteur tertiaire			
SUJET	Session 2011	Durée : 1H	Coeff 1 Industriel. 2 Tertiaire
Épreuve : HISTOIRE ou GÉOGRAPHIE		Code : 0611HGM1	Page 5 sur 5